

# Qu'est-ce que je fais si ...

## ... Mon enfant est malade :

- Je préviens le service périscolaire, par mail, par téléphone ou par SMS.
  - Si l'enfant inscrit, est absent pour raison médicale, un justificatif devra être transmis à la mairie **sous 5 jours**. Le repas et le service périscolaire ne sera alors pas facturé.

## ... Mon enfant va à l'école mais sera absent de la garderie ou du restaurant scolaire :

- Je le désinscris via le portail famille du périscolaire et/ou du restaurant scolaire. Si je ne l'ai pas désinscrit dans les délais (48h), j'en informe le service enfance jeunesse et vie scolaire le plus tôt possible afin de permettre un bon déroulement du service. La prestation ne sera pas remboursée.

## ... Mon enfant n'est pas inscrit au restaurant scolaire et dit qu'il doit y déjeuner :

- Nous essayons de joindre les personnes responsables par téléphone. Faute de réponse ou en cas d'empêchement, nous accueillerons votre enfant au restaurant scolaire et vous appliquerons une pénalité de 15€/repas (10€ pour un enfant porteur d'un PAI).

## ... Mon enfant part en sortie scolaire :

- Je désinscris mon enfant avant :
  - Le mardi jusqu'à 9h00 pour une restauration le jeudi midi
  - Le mercredi jusqu'à 9h00 pour une restauration le vendredi midi
  - Le jeudi jusqu'à 9h00 pour une restauration pour le lundi midi
  - Le vendredi jusqu'à 9h00 pour une restauration pour le mardi midi

Si la sortie est annulée après les délais ci-dessus, les enfants ne pourront être accueillis.

## ... L'enseignant de mon enfant est absent :

- En dehors des délais cité ci-dessus, il n'y aura aucun remboursement possible, des prestations du service enfance jeunesse et vie scolaire.

## ... Je change de quotient familial :

- En cours d'année, vous pouvez nous transmettre votre quotient familial à l'adresse suivante, [alsh@tencin.fr](mailto:alsh@tencin.fr).
- Pour l'enfant, nouvel arrivant, inscrit à l'école et au service périscolaire en cours d'année, un dossier sera à remettre avant le premier jour d'entrée au périscolaire.

## ... Je me sépare ou je suis séparé(e) de l'autre parent :

- 2 possibilités :
  - Je constitue un seul dossier d'inscription. Je suis donc seul responsable des réservations (garderie, restaurant scolaire) et du paiement. A l'inscription, je produis une attestation CAF à mon nom. Les tarifs qui seront appliqués dépendent de l'adresse du signataire du dossier.
  - Chaque parent constitue un dossier d'inscription, un au nom de la mère et un au nom du père. Il y aura donc un tarif cantine pour la mère et un pour le père et 2 accès au portails familles, un pour chaque parent. Chaque parent est responsable de ses réservations (garderie, restaurant scolaire) et du paiement. Les enfants sont présumés habiter en permanence chez les parents assurant l'inscription.

## ... Mon enfant est porteur d'un PAI :

Pour tout PAI alimentaire, je fournis un panier repas pour mon enfant (dès lors que ce dernier est inscrit à la cantine).

Dès mon arrivée le matin, je donne le panier repas de mon enfant à l'enseignant ou à l'ATSEM. Les animateurs donneront le repas à mon enfant, et lui demanderont de le ranger dans ces affaires ou l'aideront à le faire, pour que je puisse le récupérer le soir.

Enfin, je pense à fournir un repas de remplacement dont la durée de péremption sera postérieure à l'année scolaire en cours pour palier à une défaillance du repas quotidien apporté.

# Quelques règles du périscolaire

## DISCIPLINE

Afin que les temps périscolaires se déroulent dans de bonnes conditions, les enfants, les parents et le personnel s'engagent à se respecter mutuellement.

Le temps de restauration se veut être un temps de détente pour les enfants. Afin que ce moment soit agréable pour tous, les enfants doivent respecter les règles de bonne conduite ci-dessous.

En cas de problème, les parents en seront informés. Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion temporaire voire définitive peut être envisagée.

## COMPORTEMENT

- Bonne tenue, discipline et politesse sont exigées de tous (élèves, personnel périscolaire, parents).
- Pendant les temps périscolaires, les enfants doivent se conformer strictement aux indications données par les personnes de surveillance en fonction des conditions particulières (pluie, neige, verglas, ...).
- Il est interdit de marcher dans la terre en dehors des moments spécifiques organisés par le service périscolaire.
- On ne répond pas à la violence par la violence ! En cas de problème, les enfants doivent en avvertir immédiatement l'adulte présent.
- Les parents ont interdiction d'interpeler les enfants dans et à la sortie de l'école.

## SÉCURITÉ

- A la sortie, les enfants sont impérativement confiés à un adulte dont les noms seront précisés sur la fiche d'inscription.
- Les enfants collégiens, âgés d'au moins 11 ans, peuvent venir chercher leurs frères ou sœurs à condition d'avoir été cités comme personne autorisée par les parents sur la fiche sanitaire de l'enfant.

## LE PASSAGE AUX TOILETTES

- Les toilettes n'étant pas des endroits de jeu, il est interdit d'y jouer ou d'y aller à plusieurs.
- Le papier toilette ne doit pas être gaspillé.
- Les enfants veillent à laisser l'endroit propre.
- A 16h30, les enfants inscrits à la garderie vont aux toilettes en garderie.
- Après 16h30, seul le personnel périscolaire, les enseignants et les enfants inscrits au périscolaire sont autorisés à rester dans l'école.

## IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- De proférer des insultes.
- De jouer brutalement, de se bousculer, de se battre.
- De courir dans les bâtiments.
- De détériorer le matériel ou les locaux (une facture pour réparation pourra être demandée aux familles).
- D'apporter des objets pouvant être dangereux, des objets de valeur, de l'argent, des bonbons, sucettes ou des chewing-gums ;
- D'entrer ou de retourner dans les locaux scolaires (classes, couloirs, escaliers, sanitaires) sans autorisation.

### J'AI LE DROT

- De manger à ma faim et de me resservir en partageant ;
- De discuter dans le calme avec les copains et les copines pendant le repas ;
- De participer aux activités ou de jouer dans le calme avec les copains et les copines ;
- De donner mon avis aux adultes et d'être entendu.

### J'AI LE DEVOIR

- De respecter les adultes et les autres enfants ainsi que d'être poli ;
- De débarrasser ma table après le repas et le goûter ;
- De ranger les jeux et les jouets que j'utilise ;
- De respecter les lieux et le matériel mis à disposition ;
- De prévenir un adulte en cas de problème.

### J'EN AI PAS LE DROT

- D'être insolent, grossier ou violent avec les enfants ou les adultes ;
- De crier ou de courir à l'intérieur des locaux ;
- De gaspiller ou de jouer avec la nourriture ;
- De jouer avec les affaires des autres enfants sans leur accord.